

SEVIFORME

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros**

**Siège social : 21 A RUE DU DOCTEUR ABEL,
26000 VALENCE**

799 068 663 R.C.S. Romans

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2025**

L'an 2025,
Le 24 octobre,
A 9 heures,

L'associée unique de la société SEVIFORME,

A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport du Président,
- Prise d'acte de la démission du Président,
- Nomination du nouveau Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Damien MARTIN de sa qualité de Président de la société et nomme, en qualité de nouveau Président, à la date de ce jour, et pour une durée illimitée :

La société TEXALY FP, société par actions simplifiée, au capital de 345 000 euros, ayant son siège social sis 1350 Avenue Albert Einstein, 34000 MONTPELLIER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 991 250 606, représentée par son Président, la société GC'SPORTS, elle-même représentée par son gérant Monsieur Grégory COSTECALDE.

La société TEXALY FP prise en la personne de son dirigeant déclare accepter le mandat qui lui est confié.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour la société TEXALY FP
Monsieur Grégory COSTECALDE

Gregory COSTECALDE

✓ Certifié par  yousign